

Offre d'assurance 2021. Aperçu des prestations CSS.



La CSS Assurance fait partie des leaders suisses de l'assurance-maladie. Grâce à un éventail complet de produits et à des solutions d'assurance flexibles pour les familles et les personnes individuelles, les offres de la CSS sont taillées sur mesure en fonction des envies spécifiques et du budget de chacun. Dans plus de 100 agences réparties dans toute la Suisse, nous vous aidons avec compétence à composer une solution d'assurance parfaitement adaptée à vos besoins et vous conseillons de manière **en tous points personnelle**.

En tous points personnel:

conseil au 0844 277 277

www.css.ch

Votre portail client sur my.css.ch



Domaine de prestations

Assurance de base obligatoire selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)

Assurance obligatoire des soins (LAMal)

Traitements ambulatoires: Médecine classique	Couverture des coûts selon le tarif, dans toute la Suisse, chez des médecins, chiropraticiens, diététiciens, sages-femmes, logopédistes, physiothérapeutes, ergothérapeutes, infirmières et infirmiers reconnus
Traitements ambulatoires: Médecine alternative	Acupuncture, médecine anthroposophique, pharmacothérapie de la médecine traditionnelle chinoise (MTC), homéopathie et phytothérapie: couverture des coûts selon le tarif, dans toute la Suisse chez des médecins reconnus, ayant suivi un perfectionnement reconnu de FMH dans la discipline de médecine complémentaire concernée
Hospitalisation (en Suisse)	Couverture des coûts en division commune selon la liste cantonale des hôpitaux
Prestations facultatives en cas d'hospitalisation	
Etranger	Couverture des coûts cas d'urgence en ambulatoire et en stationnaire dans la division commune, au max. jusqu'au double du tarif du canton de domicile en Suisse. Pour les pays de l'UE (y c. l'Islande, la principauté de Liechtenstein et la Norvège) sont applicables des dispositions particulières selon les accords bilatéraux
Promotion de la santé/Prévention	Selon l'ordonnance sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins, art. 12
Médicaments	Médicaments sur prescription médicale de la liste des médicaments, de la liste des spécialités ou de la liste des génériques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) avec quote-part différenciée
Cures balnéaires et de convalescence	Cures balnéaires**: CHF 10 par jour, max. 21 jours par année plus frais méd. Cures de convalescence: uniquement les frais médicaux selon la LAMal
Maternité/Allaitement	8 examens de contrôle, 2 échographies en cas de grossesse normale, naissance à domicile, à l'hôpital ou dans une maison de naissance, cours de préparation à l'accouchement max. CHF 150, conseil en allaitement max. 3 séances
Stérilisation	
Correction des oreilles	
Examens gynécologiques préventifs	Tous les 3 ans, selon le tarif dans toute la Suisse
Prévention médicale/Vaccins	Contributions à des mesures de prévention médicale, selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins, art. 12, p.ex. vaccins pour les enfants
Verres de lunettes/Lentilles de contact	CHF 180/année civile, jusqu'à 18 ans révolus
Frais de transport et de sauvetage	Transport: 50%, max. CHF 500 par année civile Sauvetage: 50%, max. CHF 5000 par année civile (Suisse)
Soins à domicile/Soins dans un EMS	Coûts des traitements sur prescription médicale et mesures thérapeutiques dispensées par des organisations Spitex reconnues, à domicile ou dans des EMS
Moyens auxiliaires	Contributions prescrites par la loi pour des moyens auxiliaires selon la «Liste des moyens et appareils»
Hygiène dentaire	
Traitements dentaires	Couverture des coûts pour des maladies graves du système de mastication ou lorsque le traitement est rendu nécessaire par une maladie générale grave. Soins primaires en cas d'accident dentaire (lorsque l'accident est inclus)
Correction de la position des dents	
Psychothérapie	Couverture des coûts pour la psychothérapie chez un médecin

LAMal = Loi sur l'assurance-maladie

* Les assurés jusqu'à l'âge de 30 ans qui ont conclu l'assurance standard CSS, l'assurance pour médecine alternative et l'assurance pour cas d'urgence variante 1 bénéficient d'un rabais de combinaison «zoom».

** Dans des établissements thermaux reconnus

*** 10% de quote-part

**** 20% de quote-part, CHF 300 de franchise pour les adultes

Assurances complémentaires des soins selon la LCA

Assurance standard CSS*

Couverture des coûts dans toute la Suisse dans des hôpitaux reconnus (liste des hôpitaux selon la LAMal et CSS) en division commune

Max. CHF 30 par jour pendant 14 jours par année civile pour les frais de lit d'une personne accompagnant l'enfant hospitalisé et assuré à la CSS. Max. CHF 100 par jour pour les soins du nourrisson en bonne santé assuré à la CSS en cas de nouvelle hospitalisation de la mère dans les 10 semaines qui suivent la naissance

Couverture des coûts dans le monde entier en cas d'urgence: ambulatoire*** et stationnaire en division commune au max. le triple du tarif du canton de domicile en Suisse (y c. prestations de l'assurance de base). Couverture des coûts illimitée pendant 10 semaines (jusqu'à 30 ans)

Cf. rubrique compte «santé» et Bonus du compte «santé»

Médicaments sur prescription médicale et reconnus scientifiquement (sauf médicaments de la «Liste des spécialités» et de la «Liste des produits pharmaceutiques pour application spéciale [LPPA]»)**

Couverture des coûts liés à des examens de contrôle et des échographies***, CHF 200 d'indemnité d'allaitement par enfant, offre complète de cours et de conseil dans le cadre du compte «santé»

Contribution aux coûts pour la stérilisation ambulatoire ou stationnaire

Contribution aux coûts pour la correction des oreilles ambulatoire ou stationnaire, jusqu'à 18 ans révolus

Examens gynécologiques préventifs***

Cf. rubrique compte «santé»

CHF 250 par paire de lunettes, jusqu'à 18 ans révolus
CHF 250 tous les 3 ans, à partir de 19 ans

Contribution aux coûts selon la liste des moyens auxiliaires de la CSS

50%, max. CHF 150 par année civile pour les adultes, jusqu'à 30 ans

50%, max. CHF 1000 par année civile, jusqu'à 18 ans révolus
50%, max. CHF 1000 par année civile pour extraction des dents de sagesse, à partir de 19 ans

50%, max. CHF 12 000, jusqu'à 20 ans révolus

CHF 40 par séance pour 20 séances par année civile pour des traitements de maladie chez des psychothérapeutes reconnus par la CSS

Assurance pour médecine alternative 2001*

Max. CHF 10 000 par année civile pour des méthodes de soins alternatives****, pour des traitements effectués par des fournisseurs de prestations et des méthodes de médecine alternative reconnus par la CSS

Mêmes prestations que pour les traitements ambulatoires. En tout, max. CHF 10 000 par année civile pour des méthodes de soins de médecine alternative****

Cf. rubrique compte «santé» et Bonus du compte «santé»

Médicaments phytothérapeutiques et homéopathiques selon la liste de la CSS, dans la mesure où le fournisseur de prestations est reconnu par la CSS pour la méthode concernée. En tout, max. CHF 10 000 par année civile pour des méthodes de soins de médecine alternative****

Offre complète de cours et de conseil dans le cadre du compte «santé»

Cf. rubrique compte «santé»

Assurances complémentaires d'hospitalisation selon la LCA

Assurance standard CSS plus

Couverture des coûts dans toute la Suisse dans des hôpitaux reconnus (liste des hôpitaux selon la LAMal et CSS). Libre choix du médecin et de l'hôpital. Choix de la division hospitalière possible avant l'entrée à l'hôpital. Participation aux coûts par année civile:

Commune: sans participation aux coûts
 Demi-privée: 20%, max. CHF 4000
 Privée: 35%, max. CHF 7000

Max. CHF 30 par jour pendant 14 jours par année civile pour les frais de lit pour une personne accompagnant l'enfant hospitalisé et assuré à la CSS.
 Max. CHF 100 par jour pour les soins du nourrisson en bonne santé et assuré à la CSS en cas de nouvelle hospitalisation de la mère dans les 10 semaines qui suivent la naissance

Couverture des coûts dans le monde entier pour les cas d'urgence: ambulatoire*** et stationnaire dans la division commune au max. le triple du tarif du canton de domicile en Suisse (y c. prestations de l'assurance de base), division demi-privée/privée avec participation aux coûts en %, comme en Suisse

Cf. rubrique compte «santé» et Bonus du compte «santé»

Médicaments sur prescription médicale et reconnus scientifiquement (sauf médicaments de la «Liste des spécialités» et de la «Liste des produits pharmaceutiques pour application spéciale [LPPA]»)***)***

Couverture des coûts liés à des examens de contrôle et des échographies ***, CHF 200 d'indemnité d'allaitement par enfant, offre complète de cours et de conseil dans le cadre du compte «santé»

Contribution aux coûts pour la stérilisation ambulatoire ou stationnaire

Contribution aux coûts pour la correction des oreilles ambulatoire ou stationnaire pour les enfants jusqu'à 18 ans révolus

Examens gynécologiques préventifs***

Cf. rubrique compte «santé»

CHF 200 par paire de lunettes, jusqu'à 18 ans révolus
 CHF 200 tous les 3 ans, à partir de 19 ans

Contribution aux coûts selon la liste des moyens auxiliaires de la CSS

50%, max. CHF 1000 par année civile, jusqu'à 18 ans révolus
 50%, max. CHF 1000 par année civile pour extraction des dents de sagesse, à partir de 19 ans

50%, max. 12000, jusqu'à 20 ans

CHF 40 par séance pour 20 séances par année civile pour des traitements de maladie chez des psychothérapeutes reconnus par la CSS

Assurance d'hospitalisation demi-privée ou privée

Couverture des coûts dans toute la Suisse dans des hôpitaux reconnus (liste des hôpitaux selon la LAMal et la CSS) dans la division assurée demi-privée ou privée. Autres variantes possibles:

Franchise annuelle demi-privée: CHF 1000 ou CHF 2000
 Franchise annuelle privée: CHF 3000 ou CHF 4000
 Division demi-privée avec liste limitative des hôpitaux

Max. CHF 30 par jour pendant 14 jours par année civile pour les frais de lit pour une personne accompagnant l'enfant hospitalisé et assuré à la CSS.
 Max. CHF 100 par jour pour les soins du nourrisson en bonne santé et assuré à la CSS en cas de nouvelle hospitalisation de la mère dans les 10 semaines qui suivent la naissance

Couverture des coûts dans le monde entier pour des cas d'urgence dans les mêmes proportions que les coûts dans le canton de domicile en Suisse (couverture d'assurance demi-privée ou privée)

Cf. rubrique compte «santé» et Bonus du compte «santé»

Offre complète de cours et de conseil dans le cadre du compte «santé»

Cf. rubrique compte «santé»

Prestations complémentaires.

Compte «santé» et bonus du compte «santé»: les avantages de la combinaison.

Le compte «santé» soutient de nombreuses offres de promotion de la santé et de prévention. Le bonus du compte «santé» offre une plus-value intéressante.

Conditions de l'offre.

Compte «santé»	Conclusion de l'assurance standard CSS, standard CSS plus, de l'assurance d'hospitalisation demi-privée/privée, de l'assurance pour médecine alternative 2001. Les prestations, ainsi que le montant maximal par année civile, ne peuvent être perçus qu'une seule fois, même si plusieurs produits donnant droit au compte «santé» ont été conclus.
Bonus du compte «santé»	Assurés couverts par l'assurance standard CSS ou l'assurance standard CSS plus, dès lors qu'ils ont conclu en plus l'assurance pour cas d'urgence, de cure et de soins, l'assurance pour médecine alternative 2001 et l'assurance pour décès ou invalidité. En lieu et place de l'assurance pour médecine alternative, il est possible de choisir l'assurance pour soins dentaires.

Compte «santé».

Domaine et étendue d'offre	
Famille: Préparation à l'accouchement, natation pour enfants, urgences pour les petits enfants, etc.	50%, max. CHF 500 par année civile (fitness, activité physique, divers, toujours à hauteur de CHF 250)
Fitness: myStep, abonnement dans un centre de fitness, cours de fitness, cours de danse, etc.	
Activité physique: Gymnastique du dos, Cours de gymnastique aquatique et fitness aquatique	
Divers: Maîtrise du stress, sevrage du tabac, training autogène, yoga, vaccinations préventives, check-up médical, etc.	

Bonus du compte «santé».

Domaine et étendue d'offre	
Association sportive: contribution à la cotisation de membre actif d'une association sportive en Suisse	50%, max. CHF 100 par année civile
Piscine ouverte/couverte, murs/salles d'escalade (mur, bloc): contribution à l'abonnement saisonnier ou annuel dans une piscine publique ouverte ou couverte ainsi que salles d'escalade en Suisse	
Carte suisse d'accès aux pistes de ski de fond et carte saisonnière locale: Contributions à la carte suisse d'accès aux pistes de ski de fond et à la carte saisonnière locale de Loipen Schweiz et de ses organisations régionales	
myStep. Podomètre (www.css.ch/mystep): Contribution au podomètre électronique compatible avec myStep pour les assurés qui synchronisent leurs pas sur le portail clients myCSS	CHF 50 toutes les 3 années civiles assurées

L'offre peut être adaptée à tout moment par la CSS Assurance sur une base unilatérale.

Pour de plus amples informations sur la validité, l'offre et les conditions, connectez-vous sur: www.css.ch/comptesante

D'autres assurances complémentaires selon la LCA.

Assurance de protection juridique privée et de circulation.

- Prestations**
- Couverture dans le monde entier pour personnes individuelles ou ménages de plusieurs personnes
 - Représentation des intérêts par des avocats expérimentés ou un avocat au choix jusqu'à max. CHF 600 000
 - En plus de l'assurance de protection juridique, la couverture des domaines juridiques suivants est possible: protection juridique des patients, protection juridique internet, protection juridique harcèlement moral, protection juridique pour autres biensfonds et protection juridique du bailleur

(Porteur du risque: Orion Assurance de Protection Juridique SA, Bâle)

Protection juridique des patients.

- Prestations**
- L'assurance de protection juridique du patient offre une protection complète en cas de différends juridiques en rapport avec des erreurs de traitement médical en cas de maladie ou d'accident.

Par litige, les coûts suivants, énumérés de manière exhaustive, sont pris en charge jusqu'à concurrence de CHF 250 000 en Europe de CHF 50 000 hors d'Europe.

- Frais d'avocat suivant les tarifs localement en vigueur
- Frais d'expertise occasionnés par le tribunal ou par la personne assurée
- Frais de justice et de procédure ainsi qu'indemnisation pour les frais de procès à la partie adverse
- Les frais d'encaissement de montants attribués à la personne assurée

(Porteur du risque: Orion Assurance de Protection Juridique SA, Bâle)

D'autres assurances complémentaires selon la LCA.

Assurance pour soins dentaires.

Prestations	Aperçu des variantes			
<ul style="list-style-type: none">Examens de contrôleTraitements tels que radiographies, obturations, extractions, hygiène dentaireCorrection de la position des dentsInterventions prothétiques telles que couronnes, dents à pivot, barres de maintien, ponts, prothèses partielles ou complètes	50%, max. CHF 1000 par année civile	75%, max. CHF 2000 par année civile excl. correction de la position des dents	75%, max. CHF 3000 par année civile	75%, max. CHF 5000 par année civile Franchise CHF 500 par année civile

Assurance de cure et de soins.

Condition de conclusion Conclusion de l'assurance d'hospitalisation, de l'assurance standard CSS ou de l'assurance standard CSS plus

Condition d'allocation des prestations Ordonnance médicale au préalable

Prestations	Variante 1	Variante 2	Variante 3
<ul style="list-style-type: none">Contribution pour:<ul style="list-style-type: none">cures balnéairescures de convalescence après hospitalisationsoins à domicile et aide ménagère	max. CHF 80 par jour, jusqu'à CHF 800 par année civile	max. CHF 80 par jour, jusqu'à CHF 1600 par année civile	max. CHF 80 par jour, jusqu'à CHF 2400 par année civile

Assurance pour cas d'urgence.

Condition de conclusion Conclusion de l'assurance d'hospitalisation, de l'assurance standard CSS ou de l'assurance standard CSS plus

Prestations	Variante 1*	Variante 2	Variante 3
<ul style="list-style-type: none">Transports d'urgence jusqu'à l'hôpital approprié le plus proche	max. CHF 5000 par cas	max. CHF 7000 par cas	illimité
<ul style="list-style-type: none">Transports servant à éviter ou à raccourcir des hospitalisations	max. CHF 750 par année civile	max. CHF 1050 par année civile	max. CHF 1500 par année civile
<ul style="list-style-type: none">Opérations de recherche et de sauvetage	max. CHF 50 000 par cas	max. CHF 70 000 par cas	max. CHF 100 000 par cas

* Les assurés jusqu'à l'âge de 30 ans révolus qui ont conclu l'assurance standard CSS, l'assurance pour médecine alternative et l'assurance pour cas d'urgence variante 1 bénéficient d'un rabais de combinaison «zoom».

Assurance pour décès ou invalidité par accident.

Prestations

- Capital-décès jusqu'à CHF 100 000
- Capital-invalidité jusqu'à CHF 1 050 000 (incl. progression)
- Progression du capital-invalidité jusqu'à 350%

par maladie.

- Capital-décès jusqu'à CHF 100 000
- Capital-invalidité jusqu'à CHF 300 000
- Versement déjà à partir d'un degré d'invalidité de 25%

(Porteur du risque: Helvetia Compagnie Suisse d'Assurance sur la Vie SA)

Assurance-ménage.

Prestations

Assurance responsabilité civile privée

- Dommages corporels, matériels et pécuniaires causés à un tiers
- Couvertures complémentaires pour conducteurs de véhicules automobiles de tiers, renonciation à diminuer les prestations en cas de négligence grave et autres

Assurance de l'inventaire du ménage

- Inventaire du ménage assuré contre les dommages causés par un incendie, des éléments naturels, un tremblement de terre, un vol et un dégât d'eau
- Couvertures complémentaires pour le vol simple hors du domicile, la casco ménage, le bris de glace et l'abus de carte de crédit

Assurance de bâtiments

- Bâtiments assurés contre les dommages causés par un incendie, des éléments naturels, un tremblement de terre et un dégât d'eau
- Frais de déblaiement et d'élimination
- Frais de recherche et de dégagement
- Couverture complémentaire en cas de détérioration du bâtiment et de perte de loyer

Assurance voyages.

Prestations

L'assurance voyages propose une couverture d'assurance complète à l'étranger et en voyage.

- Paquets d'assurance en plusieurs variantes
- Couverture au choix de différents risques
- Durée d'assurance à choisir individuellement
- Conclusion en ligne sur www.css.ch/voyages ou auprès de l'agence CSS proche de chez vous

Ce prospectus est censé vous fournir un aperçu et n'a pas la prétention d'être exhaustif. Les détails de l'offre figurent dans les prescriptions légales de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA) ainsi que dans les conditions générales d'assurance (CGA) et les conditions complémentaires (CC) qui sont déterminantes pour l'obligation d'allouer des prestations du Groupe CSS.

Toutes les données de ce prospectus sont valables pour l'année civile en cours. Des modifications pour l'année suivante demeurent réservées.



CSS
Assurance